

**Décisions prises par Monsieur le Maire  
dans le cadre de la délégation consentie  
entre le 23 septembre 2015 et le 14 décembre 2015**

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations n°21 du 15 avril 2014 et n°33 du 23 septembre 2014 donnant délégation de pouvoirs au Maire par le conseil municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

**Liste des décisions visées par le contrôle de légalité de la sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône :**

Décision n°31/2015 du 28 septembre 2015 : Utilisation à titre gracieux de la Maison Rurale d'Animation par le Club des Heureux de Vivre Saint-Clair / Savas

Une convention de mise à disposition exceptionnelle à titre gratuit de la Maison Rurale d'Animation est conclue au profit du Club des Heureux de Vivre Saint-Clair / Savas afin d'y organiser un repas dansant le 17 octobre 2015.

Décision n°32/2015 du 28 septembre 2015 : Utilisation à titre gracieux de la Maison Rurale d'Animation par la SPA « La Vivaroise »

Une convention de mise à disposition exceptionnelle à titre gratuit de la Maison Rurale d'Animation est conclue au profit de la SPA « La Vivaroise » afin d'y organiser une soirée théâtre le 07 novembre 2015.

Décision n°33/2015 du 28 septembre 2015 : Utilisation à titre gracieux de la Maison Rurale d'Animation par le Sou des écoles Saint-Clair / Savas

Une convention de mise à disposition exceptionnelle à titre gratuit de la Maison Rurale d'Animation est conclue au profit du Sou des écoles Saint-Clair / Savas afin d'y organiser une matinée moules-frites le 15 novembre 2015.

Décision n°34/2015 du 02 octobre 2015 : Attribution du marché de travaux « Programme de voirie 2015 - chemin des Rivaux»

Le marché de travaux « Programme de voirie 2015 - chemin des Rivaux» est attribué à l'entreprise EIFFAGE 101 avenue du Port, Salaise sur Sanne, 38150 SAINT MAURICE L'EXIL pour un montant de 10 468 euros HT.

Décision n°35/2015 du 08 octobre 2015 : Utilisation à titre gracieux de la Maison Rurale d'Animation par le Sou des écoles Saint-Clair / Savas

Une convention de mise à disposition exceptionnelle à titre gratuit de la Maison Rurale d'Animation est conclue au profit du Sou des écoles Saint-Clair / Savas afin d'y organiser une matinée moules-frites le 06 décembre 2015.

Décision n°36/2015 du 10 octobre 2015 : Utilisation à titre gracieux de la Maison Rurale d'Animation par le Comité des Fêtes de Savas

Une convention de mise à disposition exceptionnelle à titre gratuit de la Maison Rurale d'Animation est conclue au profit du Comité des Fêtes de Savas afin d'y organiser une soirée country le 12 décembre 2015.

Décision n°37/2015 du 23 octobre 2015 : Travaux d'aménagement du parking et abords du container devant la mairie

Les travaux sont attribués à l'entreprise EIFFAGE, 101 avenue du Port, CS 50023, Salaise-sur-Sanne, 38556 SAINT MAURICE L'EXIL pour un montant de 4 434,50 euros HT.

Décision n°38/2015 du 27 novembre 2015 : Travaux d'aménagement d'un local pour stockage des archives

Les travaux sont attribués à l'association ACTIV EMPLOI, Maison des Services, Place de la Liberté, 07100 ANNONAY pour un montant de 6 386,00 euros TTC.

Décision n°39/2015 du 08 décembre 2015 : Création de fossés et élargissement de voirie aux Hauches de Tourton

Les travaux sont attribués à l'entreprise LAMBERT Claude, Charézy, 07430 SAVAS pour un montant de 3 193 euros HT.

Décision n°40/2015 du 08 décembre 2015 : Création de fossés route de Bontemps à Eteize

Les travaux sont attribués à l'entreprise CHAZOT Christian, 1317 route du Fayet, Samoyas, 07430 SAVAS pour un montant de 1 380 euros HT.